

3 0 MAI 2024



Département des comités d'acquisition Direction de Mons Rue du Joncquois, 118 7000 Mons

Administration communale

Place de la Trinité, 1 – 7870 Lens

Contact

Adeline Jonnaert
Services Urbanisme- Environnement- Logement
Agent traitant
Marine VILETTE

6065/220.411

secretariat.communal@commune-lens.be

Date: 21/05/2024

Objet : parcelle à 7870 Lens

Vos réf.: DGT 274-53046/2020/1-TTa

Nos réf.: CoDT/2024/39

CERTIFICAT D'URBANISME N° 1 ET INFORMATIONS URBANISTIQUES Articles D.IV.97 et D.IV.99 § 1er du CoDT

Maître,

En réponse à votre demande d'informations relative à des biens sis à 7870 LENS , cadastrés 3eme division, section A, n°501A et n°502A et appartenant à la commune de Lens , nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.97 et D.IV.99 § 1^{er} du Code du Développement Territorial :

1/ Informations contenues dans le certificat d'urbanisme n° 1 :

- 1° les biens en cause sont situés en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur de LA LOUVIERE-SOIGNIES adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 09/07/1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour les biens précités ;
- 2° les biens en cause bénéficient d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;
- 3° les biens en cause se situent, à notre PASH (plan d'égouttage) approuvé en date du 10.11.2005 en zone d'assainissement collectif non opérationnel (égout existant non relié en aval à une station d'épuration collective meures transitoires a appliquer : fosse septique et dégraisseur)



- 4° les parcelles cadastrées se situent à la cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation et du risque de dommages dus aux inondations, adopté par AGW en date du 10/03/2016 (MB du 21/03/2016):
 - La parcelle n° 502A est longée (front de voirie) par une zone d'aléa d'inondation par ruissellement ainsi que par un axe de ruissellement concentré (carte LIDAXES)

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

2 / Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977;

3/ Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1er janvier 1977;

4/ Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans;

5/ Les biens ne sont pas inscrits dans la banque de données de l'état des sous-sols visée à l'article 14 du décret relatif à l'assainissement des sols pollués ;

6/ Les biens ne sont pas situés dans un des périmètres visés aux articles D.IV.57 et D.II.31, §2 du CoDT ni à proximité sauf pour ce qui est dit de la zone d'aléa d'inondation et de l'axe de ruissellement concentré.

De plus : les biens ne sont pas repris dans un plan particulier d'aménagement, ni dans un site NATURA 2000 ou site candidat et ne sont pas frappés, à notre connaissance, de projet d'expropriation, ni de droit de préemption. Ils n'ont également pas fait l'objet de mesures de lutte contre l'insalubrité, de permis d'environnement, de constat d'infraction urbanistique ou environnementale ni de permis de location. Cependant, un projet de plan de bornage et d'inscription de servitude non aedificandi est en cours.

Toutefois la parcelle cadastrée n° 501A est reprise à l'inventaire du Patrimoine architectural et territoires de Wallonie Jurbise, Lens, Quaregnon et Saint-Ghislain. Le monument est présent à l'IPM en 1975 et à l'IPA en 2007.

Toutefois, les parcelles cadastrées se situent à proximité (front de voirie) d'une conduite souterraine de production-adduction gérée par la SWDE, rue de la Concorde, 41 à 4800 VERVIERS

Nous vous prions de croire, Maître, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice Générale ff,

Pour la Commune de Lens,

La Bourgmestre, Mme Isabelle GALANT

www.lens.be